

20191216-24

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 16 décembre 2019

Objet : Autorisation de signature par le Président du conseil d'administration de l'avenant au marché relatif à des prestations de transport d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Luca Giordano » présentée au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer l'avenant au marché subséquent annexé à la présente délibération, relatif aux prestations de transport d'œuvres de l'exposition « Luca Giordano » présentée au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, dont l'attributaire est la société LP ART.

Le montant de l'avenant du transport aller est de 22 938,30 € HT.

Article 2 : La dépense relative à ce marché sera imputée sur le budget de production de l'exposition « Luca Giordano » relevant du service des expositions de la Direction des Expositions et des Publications de l'établissement public Paris Musées, exercice 2019.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY